



Artisan chantier inachevé

Par Pica

Mon artisan est sous enquête judiciaire dit ne plus pouvoir rentrer en contact avec moi (et de ce fait trouve le prétexte de ne pas finir le travail alors que la loi l'autorise à déléguer et même en joue en disant que le contacter et lui indiquait ses obligations est un chantage à la plainte et se réserve le droit de poursuites judiciaires et en plus il ne me donne aucune date de reprise du chantier) car je figure sur une liste de personnes lésées alors que de mon côté je ne me suis pas porté partie civile.

Puis je demander que cette interdiction soit levée et en combien de temps avoir la réponse.

Merci

Par osram

Bonjour,

Vous lui adressez une mise en demeure de terminer le chantier (recommandé AR), ensuite vous déposez une injonction de faire devant le tribunal judiciaire.

Le formulaire est téléchargeable sur le net.

Par Pica

Bonjour

Merci énormément pour

Votre réponse.

Je l'envoie dès lundi.

J'espère que cela va solutionner mon problème.

Merci encore

Bon week-end

Par osram

En cas de besoin nous sommes là.

Par Pica

Merci je n'oublierai pas.

Vos conseils sont précieux.

Cordialement